

nité, puisque c'est la même qui combat ici-bas et qui triomphe là haut. Or, sans aucun doute, l'âme nous est plus intime que le corps ; l'éternité nous importe plus que le temps. Aussi, à vrai dire, être uni à l'Eglise c'est être uni à Dieu, puisque l'Eglise, en un sens vrai, c'est Dieu lui-même opérant visiblement en nous. Par conséquent, notre union avec l'Eglise est la plus étroite, la plus propre à produire le souverain amour. L'amour de l'Eglise, répétons-le, est substantiellement le même que l'amour de Dieu ; l'amour de la patrie, au contraire, émane de l'amour filial, inférieur, sans aucun doute, à l'amour divin : *Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus.* (Matth., vi, 5).

Les libéraux rejettent cette subordination et veulent nous faire concevoir la patrie comme le bien suprême et absolu. Ils renouvellent le patriotisme païen qui la préférait à Dieu, qui même en faisait son Dieu. Pour elle on foulait aux pieds le droit et le devoir ; le juste et l'injuste avaient pour règle sa prospérité et sa grandeur. Cette erreur n'a point été évitée par les plus subtils philosophes. Lisez la politique d'Aristote, et vous verrez qu'à ses yeux les citoyens sont, à l'égard de la patrie, ce que sont les troupeaux à l'égard du propriétaire. Une citation seulement ; encore n'en donnerons-nous qu'une traduction latine pour ne pas offenser les oreilles chrétiennes : *Si igitur legum latoris partes sunt ut alendorum optima corpora generentur ab initio providere, nimirum prima cura de matrimonio est adhibenda, quando et quales in maritalem consuetudinem convenire debeant.* O folie ! les devoirs mêmes des époux seront du domaine de la loi civile, ainsi le veut le bien de la patrie ! Faut-il s'étonner après cela du mépris atroce avec lequel il traite la vie même des enfants ? *Abolendis autem alendisque foetibus esto lex, ut nihil alatur mancum et debile... Definitum esse oportet procreandorum liberorum numerum. Quod si quibus fuerit aliquid praeterea genitum, abortivum facere convenit, antequam sensus et vita foeti accesserit* (*Polit., lib. vii, in fine*).

Peut-on outrager plus indignement la nature humaine ! Prescrire le meurtre des enfants mal constitués, afin que la patrie n'ait que des citoyens valides ; enjoindre l'avortement, afin qu'elle ne soit pas surchargée, quelle monstruosité ! C'est à ce point qu'on idolâtrait la patrie dans le paganisme. Ne dirait-on pas que c'est à cette école que se sont formés nos libéraux modernes ? Ils n'osent encore, il est vrai, prescrire de telles infa-